



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'OUTARVILLE

Envoyé en préfecture le 13/05/2020
Reçu en préfecture le 13/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 045-214502403-20200506-2020_16-DE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 28 avril 2020 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le Mercredi 6 Mai 2020 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, André Villard, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Daniel CHAIN, Anne - Marie LIDDELL.

Excusés : Sylvain NAUDET (pouvoir à Michel Chambrin), Yves GAÏTANAROS (pouvoir à Michel Chambrin), Gwendoline DAVID (pouvoir à Chantal Imbault), Auguste DA SILVA, Isabel MARQUES, Michel TEIXEIRA, Pierre COISNON, Philippe FOUCHER, Pauline LELUC.

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents en début de séance :	5
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	1
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	9

Rappel : En période d'état d'urgence sanitaire, l'assemblée délibérante peut se réunir valablement des lors que le tiers de ses membres est présent ou représenté. Un membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Si les réunions physiques des élus en format très restreint et respectueuses des règles de distanciation sociales sont possibles, il est de toute façon impossible d'accueillir du public puisque cela est contraire aux règles de déconfinement.

Ainsi pour cette séance de conseil municipal, les règles de distanciation sociales ont bien été respectées, du gel hydro alcoolique et des masques sont mis à disposition des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a nommé Roselyne LACOMBE comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte.

I - DELIBERATIONS :

4—Approbation du rapport 2019 sur le prix de la qualité de l'assainissement

Délibération 16-2020 (à l'unanimité)

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, et après en avoir délibéré à l'unanimité ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme

En mairie, le 6 Mai 2020

Le Maire

Michel CHAMBRIN



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT

ANNEE 2019

Envoyé en préfecture le 13/05/2020

Reçu en préfecture le 13/05/2020

Affiché le



ID : 045-214502403-20200506-2020_16-DE

1 - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE**Présentation du territoire desservi**

Le service est géré au niveau communal

Compétences liées au service Collecte Transport Traitement**Descriptif du territoire desservi :**

Communes Associées d'Outarville

Nom des communes adhérentes au service :

- Outarville
- Saint-Péravy-Epreux

Mode de Gestion du service

Le service est exploité en régie directe

Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement collectif dessert 967 habitants

Nombre d'abonnements

Abonnés domestiques..... 495

Abonnés non domestiques..... 1

Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre d'autorisations	<u>1</u>
------------------------	----------

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de

Réseau séparatif	7,7 kms
------------------	---------

Ouvrages d'épuration des eaux usées**STEP N° 1**

Type de traitement : séparatif

Envoyé en préfecture le 13/05/2020

Reçu en préfecture le 13/05/2020

Affiché le



ID : 045-214502403-20200506-2020_16-DE



Année de construction : octobre 1978

Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 2000
- Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 11 septembre 1978

- Prescriptions de rejet :

DBO5	120 kg/j
DCO	125 mg/l/j
MES	180 kg/j
NGL	/
PT (Phosphore Total)	/
pH	/
NH4+	/

Quantité de boues issues de la STEP N° 1 : 0 tonnes TMS

STEP N° 2

Type de traitement : séparatif

Année de construction : Novembre 2006

Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 179
- Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 2 novembre 2004

- Prescriptions de rejet :

DBO5	15,60 kg/j
DCO	38,00 kg/j
MES	14,40 kg/j
NGL	4,12 kg/j
PT (Phosphore Total)	1 kg/j
pH	/
NH4+	/

Quantité de boues issues de la STEP N° 2 : 0 TMS (la station fonctionne depuis janvier 2007)

2 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 13/05/2020

Reçu en préfecture le 13/05/2020

Affiché le



ID : 045-214502403-20200506-2020_16-DE

REMUNERATION DU SERVICE	1 ^{ER}
Redevance assainissement (le m3)	1,80 €
Redevance pollution	0,38 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,185 €

Le service est assujetti à la TVA.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 22/11/2016 effective à compter du 01.05.2019 fixant les tarifs du service de l'assainissement

Facture d'assainissement type

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m3) sont les suivantes :

	COLLECTIVITE	TAXES ET REDEVANCES
1 ^{er} janvier de l'exercice	168.00 €	48.11 €
Part collectivité	168.00 €	-
1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit 2018	216.00 €	24.42 €
Part collectivité	216.00 €	

RECETTES

	Année n 2019
Facturation du service d'assainissement aux abonnés	68131.00 €
Autres prestations auprès des abonnés (raccordement des Habitations au réseau eaux usées)	0 €
Subventions	0 €
Primes pour épuration de l'Agence de l'Eau au titre de 2016	515.16 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €
Contribution au titre des eaux pluviales	0 €

3 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire SHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	2 909.75 €
Montants des subventions AESN SHEMA DIRECTEUR	6160.00 € rar
Montants des contributions du budget général	0 €

Envoyé en préfecture le 13/05/2020

Reçu en préfecture le 13/05/2020

Affiché le



ID : 045-214502403-20200506-2020_16-DE



Etat de la dette du service

L'Etat de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	99 538.92 €
Montant remboursé durant l'exercice	22 228.97 €
* Dont en capital	17 803.12 €
* Dont en intérêts icne	4 425.85 € 973.12€

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Frais d'études	35 578.63 €
Constructions	
Matériel	
Acquisitions diverses	

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Schéma directeur de la station d'épuration d'Outarville	38 501.00 €
---	-------------

4 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0 %

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Nombre d'abonnés desservis : le service d'assainissement collectif dessert 495 abonnés

Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif : le service d'assainissement collectif comprend 100 % abonnés potentiels.

Le taux de desserte est de 100 %

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 75 %

Conformité de la collecte des effluents

La collecte des effluents est conforme.

Conformité des équipements des stations d'épuration

Les équipements sont conformes.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

La performance des ouvrages est conforme.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Envoyé en préfecture le 13/05/2020

Reçu en préfecture le 13/05/2020

Affiché le



ID : 045-214502403-20200506-2020_16-DE



Station d'épuration n° 1 :

- Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100 : 100 %

- Filière n° 1 : valorisation agricole, compostage, incinération
 - conformité de la filière : OUI
 - Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année 2018 : 16.62 tonnes

- Filière n° 2
 - Conformité de la filière : OUI
 - Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : 0

Envoyé en préfecture le 13/05/2020

Reçu en préfecture le 13/05/2020

Affiché le



ID : 045-214502403-20200506-2020_16-DE